



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 085-218501096-20251215-2025DECDEL41-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DES HERBIERS**

Date de la convocation : 9 décembre 2025
Séance du Conseil Municipal : 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Rogèr BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 46 et 47) - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE - Tanguy SACHOT

Excusé : Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33

32 aux délibérations 46 et 47

Nombre de conseillers présents : 32

31 aux délibérations 46 et 47

Nombre de conseillers votants : 33

32 aux délibérations 46 et 47

Secrétaire de séance : Luc SOULARD

**41- CESSION D'EMPRISES FONCIERES SITUÉES COUR DE LA MISSION AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ
HLM PODELIHA, EN VUE LA CRÉATION D'UN PROGRAMME DE 10 LOGEMENTS LOCATIFS
SOCIAUX**

La Ville des Herbiers a associé l'EPF de la Vendée au pilotage des études de faisabilité et au montage prévisionnel du projet de la Cour de la Mission par le biais d'une convention de maîtrise foncière signée le 4 septembre 2019. L'EPF de la Vendée a ainsi pris en charge l'achat des biens manquants, la déconstruction de ces biens, la consultation des opérateurs et la remise en état du site en vue d'un nouveau projet de construction.

Afin d'obtenir des aides sur la minoration foncière et ainsi faciliter la cession d'une partie des terrains pour la réalisation de 10 logements locatifs sociaux et de leur stationnement, la Ville a procédé à l'acquisition de ces parcelles auprès de l'EPF de la Vendée par acte notarié en date du 20 août 2025.

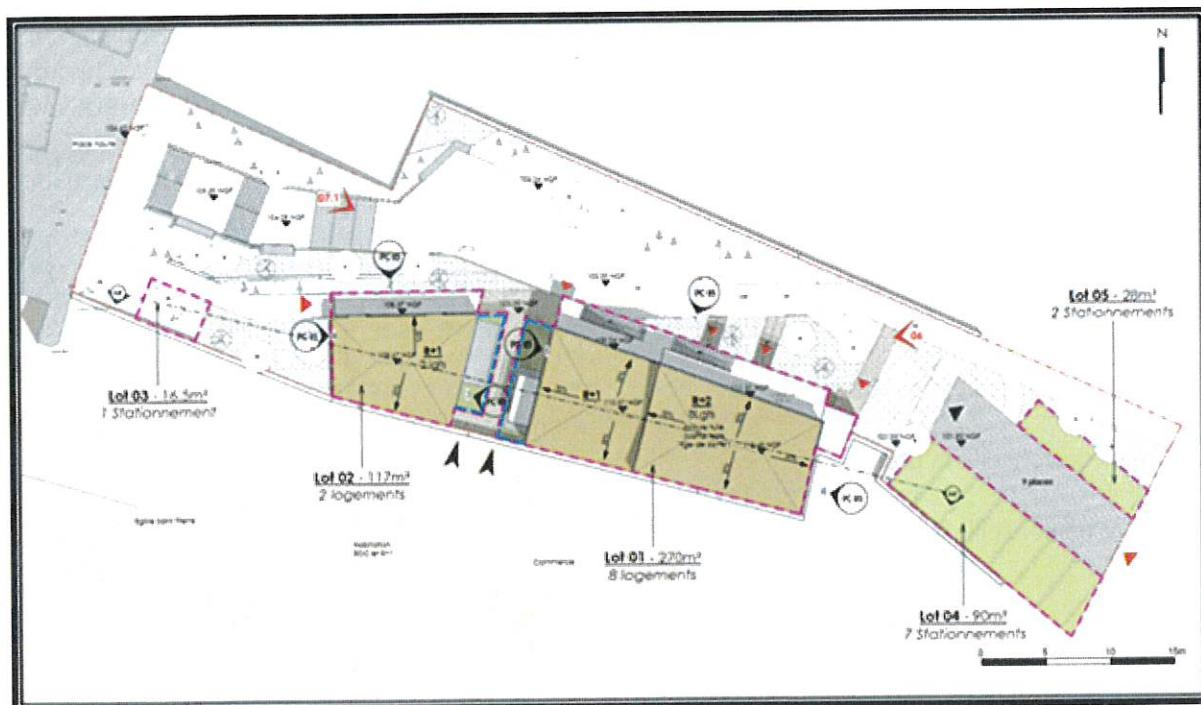
La Ville peut désormais céder les emprises nécessaires au lauréat de l'appel à projets lancé pour la Cour de la Mission, à savoir la société HLM PODELIHA, par délibération n°36 du 07 octobre 2024, qui a accepté la cession à charge à 90 000 € HT.

Les emprises concernées par la cession sont les suivantes :

- lot 1 - 8 logements (270 m²),
- lot 2 – 2 logements (117 m²),
- lot 3 – 1 stationnement PMR (16,5 m²),
- lot 4 – 7 stationnements (90 m²),
- lot 5 – 2 stationnements (28 m²).

soit une surface globale de 521,50 m², à définir suite au passage du géomètre.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur la cession des emprises foncières définies ci-dessus comprenant la réalisation de 10 logements sociaux et son stationnement dédié.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°33 du Conseil municipal du 6 octobre 2025 relative au déclassement du domaine public communal en domaine privé communal d'une portion de la parcelle cadastrée AD n°779,

Vu le budget principal 2025,

Vu l'avis du service du Domaine du 20 août 2024 ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 2 décembre 2025,

Vu le rapport de Marie-Annick MENANTEAU,

Considérant la nécessité de requalifier ce secteur urbain et renforcer l'offre de logements à proximité immédiate des services et équipements du centre-ville,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide la cession à charge à 90 000 € HT la société HLM PODELIHA ou de toute entité s'y substituant des emprises foncières formant les lots 1, 2, 3, 4 et 5 situées Cour de la Mission dans le cadre de la réalisation de 10 logements locatifs sociaux et son stationnement,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que la recette sera imputée au compte 775 du budget principal.

Luc SOULARD
Secrétaire de séance

Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

Transmis en Préfecture le : 22 DEC. 2025
Publié électroniquement le : 22 DEC. 2025

